

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

**SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DE LA CULTURE
2023 - 2028**



Hautes-Alpes
le département

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| RAPPEL METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU SCHEMA | 4 |
| Etat des lieux de l'offre culturelle au sein du Département des Hautes-Alpes | 6 |
| 1. La répartition de l'offre culturelle au sein du département des Hautes-Alpes | 6 |
| ❖ Les équipements | 6 |
| ❖ Les arts visuels | 9 |
| ❖ Les arts vivants | 11 |
| ❖ La lecture publique | 13 |
| ❖ Le patrimoine | 15 |
| ❖ Les enseignements artistiques | 17 |
| 2. Une réalité territoriale à prendre en compte | 19 |
| L'action du Département des Hautes-Alpes en culture | 21 |
| 1. L'engagement du Département des Hautes-Alpes en matière de culture | 21 |
| 2. Les directions culturelles du Département des Hautes-Alpes | 21 |
| ❖ L'organisation des directions culturelles du Département | 21 |
| ❖ Les enjeux et actualités de directions culturelles à l'aune du prochain schéma culture | 22 |
| 3. La politique culturelle 2018 – 2022 du Département des Hautes-Alpes | 25 |
| Les perspectives pour le prochain schéma culture | 26 |
| 1. Enseignements pour la prochaine politique culturelle | 26 |
| ❖ Le poids d'une particularité géographique | 26 |
| ❖ Une politique culturelle présente, mais aux impacts mitigés | 26 |
| ❖ Un schéma culture plus lisible | 26 |
| 2. Les principes de développement pour le prochain schéma | 27 |
| ❖ Les valeurs du Département des Hautes-Alpes | 27 |
| ❖ Une recherche de cohérence avec les schémas sectoriels | 27 |
| ❖ 3 axes stratégiques | 28 |
| Les axes du schéma culture 2023 – 2028 | 29 |
| AXE 1 – Affirmer le rôle du Département, acteur des politiques culturelles, en faveur d'une plus grande cohésion et coopération territoriale | 29 |
| AXE 2 – Affirmer et soutenir une politique culturelle pour tous | 29 |
| AXE 3 – Porter au-delà du Département le rayonnement culturel, patrimonial et artistique, facteur de développement et d'attractivité | 30 |
| Le programme d'actions | 31 |

PRÉAMBULE

“La Culture, c’est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre.” Milan Kundera.

Le Département des Hautes-Alpes se dote aujourd’hui d’un nouveau Schéma de la Culture.

Un nouveau Schéma pour accompagner chaque Haut-Alpin dans son rapport avec la Culture et pour accompagner l’ensemble des acteurs de la Culture dans leurs initiatives, projets, démarches. Un Schéma ambitieux, qui réaffirme le rôle que s’est donné le Département en janvier 2019 en matière d’aménagement culturel du territoire et qui entend poursuivre et développer cette mission, tout en répondant aux nouveaux enjeux qui ont vu le jour.

Le monde change, la société change, les Haut-Alpins changent. Le rôle du Département est d’adapter les réponses qu’il apporte à ces profonds bouleversements de notre société, d’innover, d’agir pour toujours mieux développer la culture haut-alpine et la faire toujours plus rayonner. Ce nouveau Schéma, adopté pour la période allant jusqu’en 2028, avance une vision de ce qu’est ou doit être la Culture : un facteur d’épanouissement personnel, d’attractivité du territoire et de cohésion sociale dans un contexte de responsabilité environnementale. Il s’appuie sur deux exigences et quatre valeurs : l’exemplarité et l’équité d’une part ; le respect, la sincérité, la citoyenneté et la solidarité d’autre part afin de définir les trois objectifs de cette feuille de route.

Trois objectifs qui sont une plus grande cohésion et coopération territoriale ; un soutien sans faille en faveur d’une politique culturelle pour tous ; l’ambition d’un rayonnement culturel, patrimonial et artistique qui soit facteur de développement et d’attractivité pour les Hautes-Alpes.

Pour cela, le Département sait pouvoir compter sur l’engagement et la compétence de ses partenaires – institutions, collectivités, associations – afin qu’ensemble, nous élaborions et développons des projets ambitieux et dignes du plus grand intérêt de la part de nos concitoyens et de nos nombreux visiteurs. Eux-mêmes trouveront dans les services culturels du Département – Musée, Archives, Bibliothèque départementale et Cedra – une écoute attentive et une capacité à aiguiller, conseiller, développer les idées qui feront la scène culturelle haut-alpine dans les années à venir.

Jean-Marie Bernard,
Président du Département

Bernadette Saudemont,
vice-Présidente chargée de la Culture

RAPPEL METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU SCHEMA

L'élaboration du Schéma de la Culture du Conseil Départemental a été le fruit de travaux menés avec les 4 directions culturelles du département : Archives Départementales, Bibliothèque Départementale, Musée Museum Départemental et le Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA) ainsi qu'avec les partenaires du secteur culturel mais aussi touristique et social.

Cette élaboration s'est déroulée en 3 phases avec un premier temps dédié au cadrage, bilan et diagnostic, suivi d'une phase de construction des axes et objectifs du nouveau schéma avant de terminer par celle de la rédaction du schéma pour 2023-2028.

Le temps du bilan et de diagnostic a permis de faire un état des lieux de l'offre culturelle sur le territoire haut-alpin (répartition, points forts), d'appréhender les projets et actions mis en œuvre ces dernières années par les 4 directions culturelles du Département et d'identifier les enjeux à venir pour construire un schéma de la culture cohérent avec les ambitions du Conseil Départemental.

La seconde phase de construction s'est axée autour de la concertation et la co-construction des axes, des orientations et des actions de ce nouveau schéma avec les partenaires et avec les agents du Département, particulièrement ceux de la culture.

Des modalités d'animations et d'analyses innovantes ont été déployées pour collecter des données quantitatives et qualitatives et conduire des séances de travail réunissant les acteurs concernés. Des webinaires de présentation, un questionnaire auprès des lieux de lecture, un séminaire, des ateliers de réflexion lors d'une rencontre partenariale, des ateliers complémentaires en interne en sont quelques illustrations.

Ces travaux ont fait l'objet de points d'étapes réguliers par les instances de pilotage du projet. Ils ont permis de partager et de valider collectivement le bilan et le diagnostic, de construire les axes et les orientations.

Les modalités de gouvernance du schéma

Le comité technique

Le comité de suivi ou comité technique a eu pour rôle de suivre les travaux, de procéder à la validation technique des livrables et de préparer les comités de pilotage.

Sa composition : DGA et cadres des Directions culturelles, Directeur et cadres de la Direction des Solidarités en Territoires et Directeur et cadres de la Direction de l'action Sociale et de la Maison Départementale de l'Autonomie, cadres de la Direction de l'Éducation, de la jeunesse et des sports.

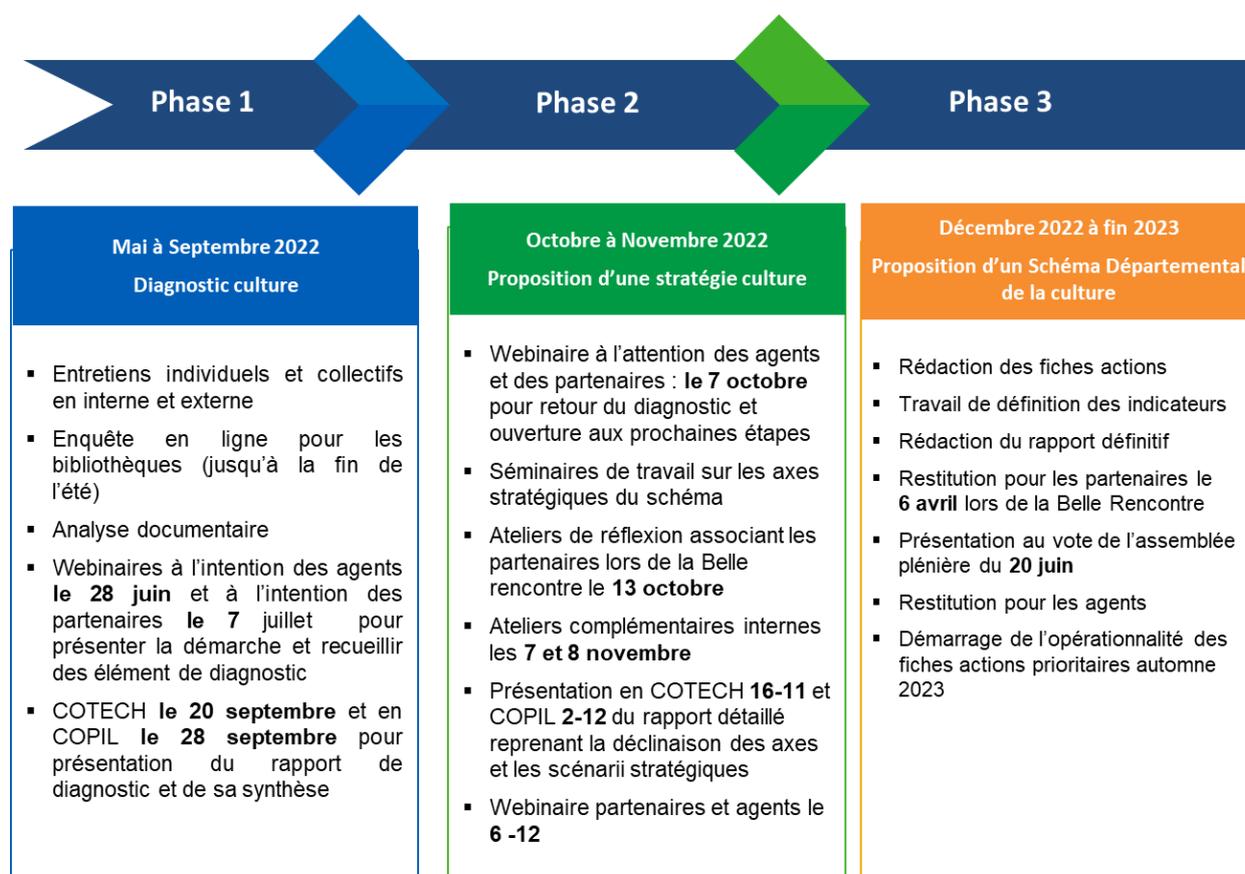
Le comité technique s'est réuni à 2 reprises, en amont de chacun des comités de pilotage.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a permis de garantir la cohérence des travaux avec les orientations des principaux partenaires, mais aussi les articulations internes à la collectivité. Il a procédé à la validation stratégique des orientations et des livrables définitifs pour le futur schéma de la Culture.

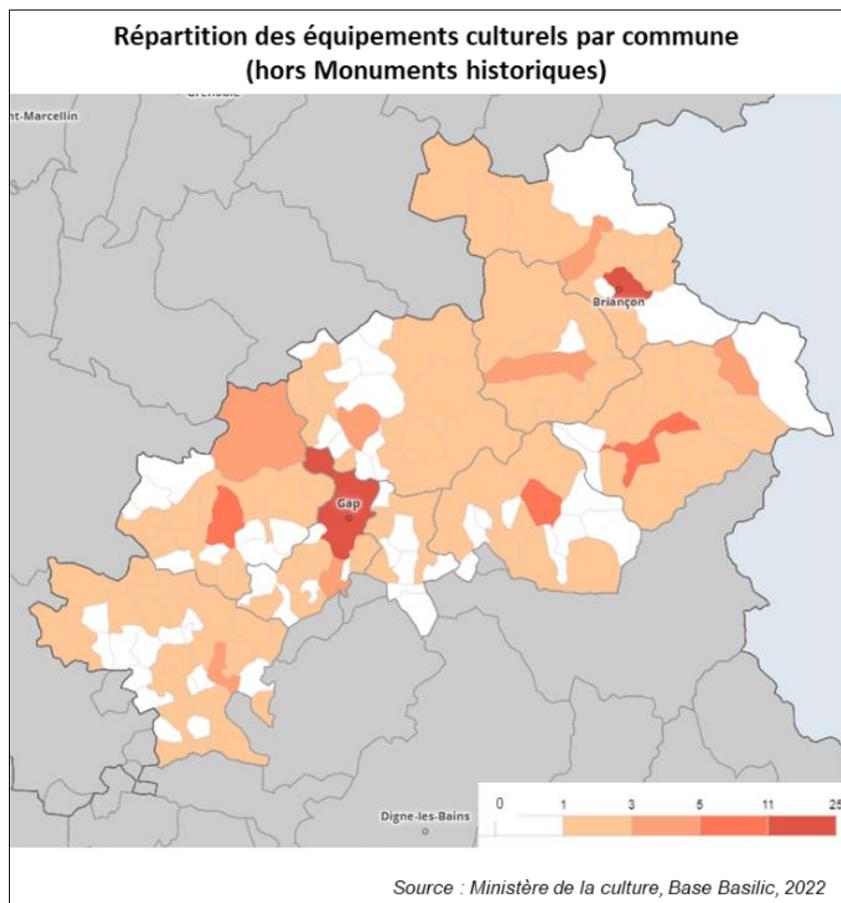
Sa composition : élus du Conseil Départemental (culture, solidarités, jeunesse, ...), direction générale et direction adjointe du Conseil Départemental, la Région Sud, la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le comité de pilotage s'est réuni à 2 reprises entre le lancement de l'élaboration du schéma et la fin du projet en décembre 2022.



1. La répartition de l'offre culturelle au sein du département des Hautes-Alpes

❖ Les équipements



NB : Les équipements culturels recensés par la base Basilic du ministère de la Culture sont les suivants : bibliothèque, cinéma, conservatoire, espace protégé, librairie, lieu archéologique, monument, musée, parc et jardin, scène, service d'archives.

Elle est réalisée par agrégation de différentes sources : bases de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, de la direction générale de la création artistique, de la direction générale des médias et des industries culturelles, de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, du Centre national du cinéma et de l'image animée, du Centre national du livre, du Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre (Artcena), de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Si elle n'a pas vocation à être exhaustive, elle offre une vision de la répartition de l'offre pour les secteurs culturels à l'échelon communal.

Répartition des équipements culturels haut-alpins selon leur type

| | Nbre équipements | Ventilation des équipements par type |
|--|------------------|--------------------------------------|
| Archives | 4 | 1,1% |
| Arts du spectacle (scènes conventionnées) | 2 | 0,6% |
| Cinéma | 23 | 6,6% |
| Enseignements artistiques partenaires du CD 05 | 17 | 4,9% |
| Lecture publique (bibliothèques et librairies) | 98 | 28,0% |
| Patrimoine (musée, MH, site archéologique, jardins remarquables) | 206 | 58,9% |
| Total général | 350 | 100,0% |

Répartition des équipements culturels haut-alpins selon les EPCI

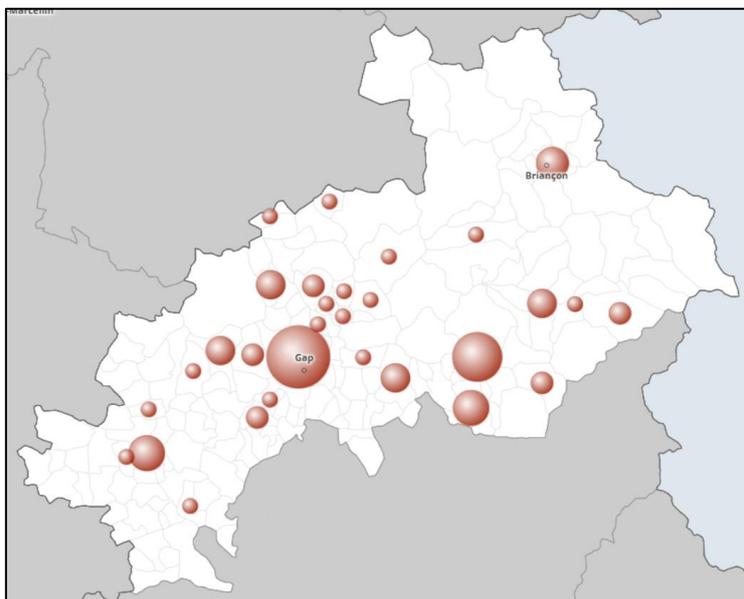
| | Nbre de communes | Nbre équipements hors MH | % équipements au sein de la CC hors MH | Nbre d'équipement pour 1000 habitants |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|
| CA Gap-Tallard-Durance | 15 | 41 | 20% | 0,82 |
| CC Buëch-Dévoluy | 20 | 22 | 11% | 2,35 |
| CC Champsaur-Valgaudemar | 25 | 19 | 9% | 1,70 |
| CC du Briançonnais | 13 | 28 | 14% | 1,43 |
| CC du Guillestrois et du Queyras | 15 | 24 | 12% | 2,99 |
| CC du Pays des Ecrins | 8 | 12 | 6% | 1,81 |
| CC du Sisteronais-Buëch | 36 | 29 | 14% | 1,15 |
| CC Serre-Ponçon | 16 | 18 | 9% | 1,09 |
| CC Serre-Ponçon Val d'Avance | 14 | 8 | 4% | 1,05 |
| Total général | 162 | 201 | 100% | 1,30 |

Source : ministère de la Culture, Base Basilic, 2022

- La répartition de l'offre en équipements culturels selon la base Basilic permet de mettre en évidence le maillage culturel sur le territoire haut-alpin. Il en ressort que 1/3 des communes n'ont aucun équipement culturel référencé par le ministère de la Culture sur leur territoire : cela représente 7% de la population des Hautes-Alpes, répartis dans une soixantaine de communes (d'environ 100 à 300 habitants).
- En dehors des Monuments Historiques (MH) présents en nombre sur le territoire mais pas toujours accessibles, les bibliothèques sont ainsi l'équipement culturel le plus représenté sur le territoire : soit 28%. 86% de la population haut-alpine a ainsi accès à un équipement de lecture publique dans sa commune. À noter que 1/3 des communes sont équipées d'un unique lieu culturel, qui est, dans la quasi-totalité des cas, un lieu de lecture publique.
- Il existe ainsi 2 pôles culturels principaux dans les deux principales villes du département : Gap et Briançon, qui concentrent ainsi la majorité des équipements culturels. Tirés par ces villes centres, leurs EPCI présentent une plus forte densité en équipements culturels rapportée à la population (même si la présence de zones urbaines, notamment à Gap tendent à nuancer ce constat).

❖ Les arts visuels

Structure et artistes professionnels œuvrant dans le domaine des arts visuels (Arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques, arts graphiques)



Source : CD 05, répertoire des arts visuels

Quelques offres clés :

- 5 cinémas Art et essai, 2 cinémas itinérants
- Des structures de formation, d'accompagnement et de conseil (CMCL, Serres Lez'arts, Université du temps libre, Intie, Mlles F...)
- Des disciplines toutes représentées : plasticiens, sculpteurs, photographes, vidéastes, graffeurs...

Les points saillants concernant le secteur des arts visuels :

- Une bonne irrigation des cinémas d'art et d'essai.
- Des offres itinérantes permettant d'aller à la rencontre des habitants.
- Des structures et événements dédiés à l'art contemporain (centres d'art, festival).
- Une spécificité avec la Cinémathèque d'Images de Montagne qui permet la collecte, la sauvegarde et la diffusion de films tournés dans les secteurs montagneux. Forte valeur patrimoniale puisqu'il s'agit d'une structure qui possède des films sur cette thématique depuis l'invention du cinéma.
- Hyde, réseau actif des acteurs en arts visuels. Il fédère des artistes professionnels et des structures culturelles dans ce domaine. Ce réseau est structuré autour d'une charte et coordonné par le Département.
- Des résidences d'artistes nombreuses, parfois notables dans leurs modalités (avec pour exemples « Serres Lez'arts » ou « bienvenue là-haut » (Queyras) : créations, ateliers de pratiques artistiques itinérants mobilisant souvent des habitants dans les démarches artistiques, médiations).

L'action du Département dans le secteur :

- L'accompagnement personnalisé des artistes
- La mise en place des formations spécialisées ou ouvertes au grand public regroupées par thématiques (pratique artistique et création, culture social et handicap, technique, communication, informations et rencontres) à destination des artistes, enseignants, structures culturelles, médiateurs
- La mise en place et la coordination du réseau en arts visuels Haute-Alpes
- Du soutien direct aux artistes locaux avec des dispositifs mis en place ces dernières années : aide à la création, aide à la production, des expositions au château de Montmaur dans le cadre de la saison culturelle estivale
- Des subventions pour le fonctionnement des associations et des communes
- Des aides au projet
- Un accompagnement financier pour les projets en éducation artistique et culturelle

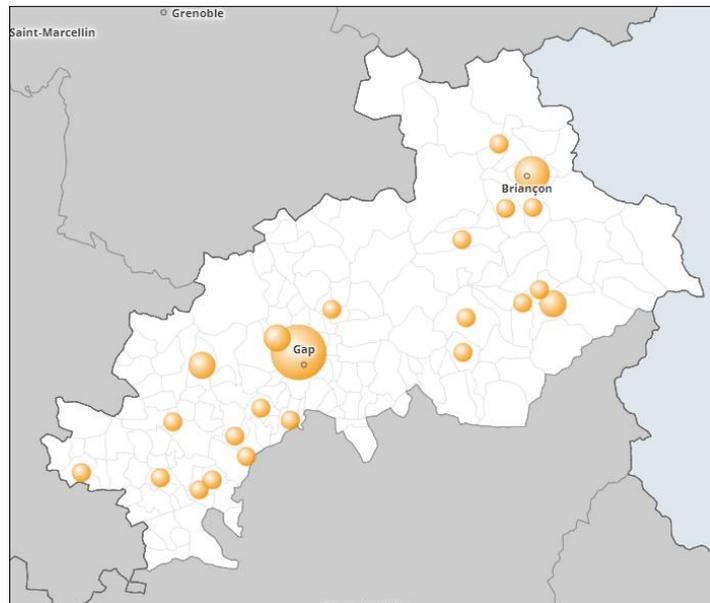
Quels enjeux pour le Schéma :

- Développer le travail autour de la mise en place de résidences
- Créer des partenariats avec des structures et lieux pour imaginer une circulation des artistes
- Sensibiliser les acteurs du territoire et les élus afin de les impliquer de la création à la diffusion de l'œuvre
- Être facilitateur pour que les artistes en arts visuels et les structures arrivent à rayonner et s'ouvrir sur l'extérieur par le biais de l'éducation artistique et culturelle ou d'appels à projet
- Sensibiliser et accompagner les artistes pour aller à la rencontre des publics empêchés et éloignés de la culture par le biais de leur art
- Aider à la professionnalisation
- Soutenir la diversité culturelle

❖ Les arts vivants

Répartition des Compagnies, ensembles, artistes interprètes dans les Hautes-Alpes*

(Recensement ARSUD)



Source : Arsud

Quelques offres clés :

- Une scène nationale à Gap (La passerelle)
- Deux scènes conventionnées d'envergure nationale, le TDB à Briançon et l'Espace culturel de Chaillol en itinérance
- Une salle aménagée et destinée aux spectacles en dehors des deux villes principales du département (Le Quai des Arts à Veynes)

Les points saillants dans le secteur des arts vivants :

- Une forte saisonnalité dans le champ des arts vivants en lien avec l'attractivité touristique qui favorise le développement d'une offre événementielle. Cependant des propositions tendent à se développer en hors saison.
- Peu de lieux structurants et équipés, dédiés au spectacle vivant. Il existe néanmoins des lieux d'accueil mixtes sur le territoire (exemples : Café culture, tiers lieux).
- Peu de lieux pour accueillir les artistes haut-alpins que ce soit pour créer, répéter ou pour la diffusion.
- Peu d'équipes artistiques permanentes, implantées et professionnelles et une viabilité difficile pour les équipes de création du territoire, ce qui réduit l'attractivité d'implantation et la diversité de l'offre pour le département des Hautes-Alpes.
- Nombreux festivals majoritairement en musique. Une spécificité représentative des Hautes-Alpes : des festivals mêlant musique et sport (Outdoormix Festival) ou musique et nature (en développement ces dernières années et proposé par plusieurs associations).

Les actions du Département dans le secteur :

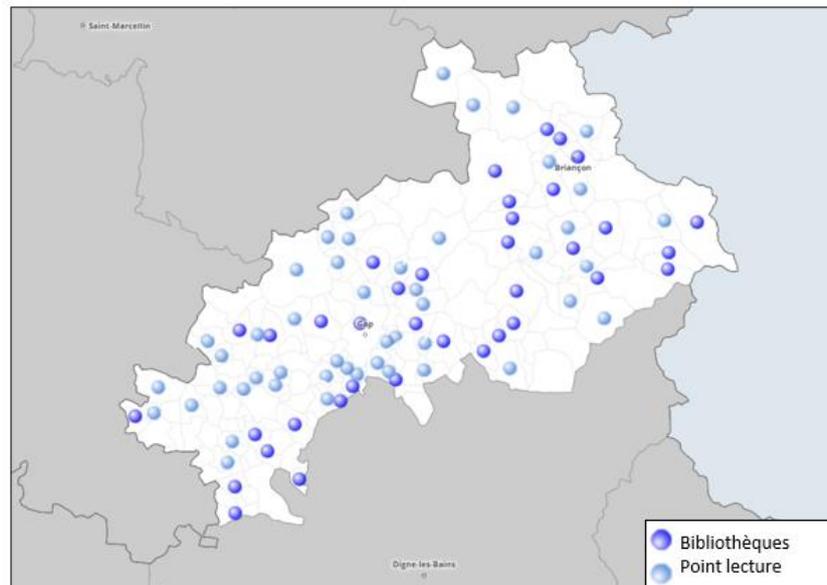
- Accompagnement des artistes et des compagnies sur des projets qui leurs sont propres ou en collaboration avec le Cedra.
- L'élaboration de formations spécialisées regroupées par thématiques (pratique artistique et création, culture social et handicap, technique, communication, informations et rencontres) à destination des artistes, enseignants, structures culturelles, médiateurs.
- L'élaboration d'autres formations ouvertes à un public varié autour des arts vivants : professionnels du médico-social, associations, collectivités, amateurs, tout public...
- L'organisation de rencontres de réseaux (musique actuelle, SDEA...).
- Des événements, dispositifs portés par le Cedra illustrés par l'action made in 05 (à destination des groupes émergents), le bal trad, ou encore le label l'Accordée (15 festivals labélisés, 14 en musique, 1 en danse – Vertical'été).
- Du soutien direct aux artistes, compagnies et ensembles locaux : une programmation au château de Montmaur avec l'été des familles dédié aux artistes haut-alpins ; des subventions ; des résidences.
- Une démarche importante de prêt du parc instrumental, très apprécié par les utilisateurs, que ce soit dans une harmonie ou pour toute autre pratique collective : en école de musique, en crèches, en établissement pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap...
- Des subventions pour le fonctionnement des associations et des communes, des aides au projet.
- Un accompagnement financier pour les projets en éducation artistique et culturelle.

Quels enjeux pour le Schéma :

- Développer/impulser le travail autour de la mise en place de résidences, créer des partenariats avec des structures et lieux pour imaginer une circulation des artistes et en favoriser la présence.
- Sensibiliser les acteurs du territoire et les élus sur la nécessité de trouver et mettre à disposition des lieux de travail pour la création, les répétitions et la diffusion, pour permettre l'aboutissement d'un travail artistique.
- Étudier la possibilité d'accompagner les artistes dans un projet spécifique ayant un rayonnement départemental ou dans le cadre d'un appel à projet.
- Soutenir les actions d'éducation artistique et culturelle sur des projets au long cours.
- Inciter les acteurs culturels à aller à la rencontre des publics empêchés et éloignés de la culture.
- Poursuivre et développer les accompagnements des professionnels ou personnes en reconversion dans une approche personnalisée sur plusieurs rendez-vous (à définir).
- Soutenir la diversité culturelle.

❖ La lecture publique

Répartition des bibliothèques et points lecture



Source : CD 05, 2022

Quelques offres clés :

- Près de 100 bibliothèques au sein du département
- 2 labels « Premières Pages » portés par la Bibliothèque Départementale (BD) 05 et par la ville de Gap

Les points saillants concernant le secteur de la lecture publique :

- Les bibliothèques sont l'équipement culturel de proximité le plus présent sur le territoire : elles couvrent près de 60% des communes du territoire.
- Le réseau de la BD 05 s'est développé et modernisé ces dernières années : augmentation des bibliothèques de niveau 1, embauches de professionnels salariés, activités en développement (fréquentation, nombre de prêts et nombre d'emprunteurs actifs en hausse).
- Une réalité encore fragile : des moyens notamment humains sous tension, une grande disparité dans l'offre de services (exemple : de simples dépôts de livres et des médiathèques modernes cohabitent sur le territoire).
- Peu de zones blanches dans le secteur de la lecture publique, grâce à l'ouverture ou au réaménagement de nouvelles structures, notamment dans des bourgs centres (Briançon, Chorges, Tallard, Serres (à venir) ...), mais encore quelques zones grises où des équipements modernes mériteraient d'être implantés (L'Argentière-la-Bessée par exemple) et peu d'actions en direction des personnes en difficulté d'insertion et en situation de handicap.
- 2 réseaux intercommunaux de lecture publique émergent (Serre-Ponçon et Briançonnais). Ces démarches ont nécessité un fort accompagnement de la BD 05.

L'action du Département dans le secteur :

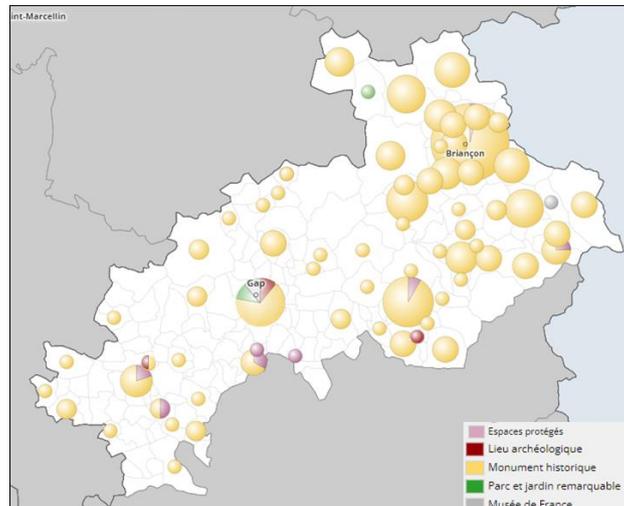
- Une impulsion importante de la part de la BD 05, à travers son 4ème Plan de développement de la lecture publique, en lien avec l'État (DRAC PACA), qui a permis une dynamique très positive ces dernières années du point de vue de la modernisation des équipements de lecture publique : une dizaine de médiathèques créées depuis 2014.
- Une action de la BD 05 centrale et très structurante, qui pallie les manques en lecture publique sur le territoire, grâce à un apport de collections indispensable pour la plupart des bibliothèques haut-alpines, une offre de formations visant à professionnaliser les bibliothécaires bénévoles et salariés, une ingénierie territoriale et culturelle au service des projets des bibliothèques, le portage d'outils mutualisés comme le logiciel métier.
- Un impulsion forte donnée par la BD 05 dans le développement d'actions en direction de la petite enfance, sur tout le territoire haut-alpin, grâce au programme Premières Pages qui vise à sensibiliser les tout-petits et leurs parents au livre et à la lecture.
- Une forte incitation au déploiement de services numériques dans les bibliothèques des Hautes-Alpes grâce à un accompagnement et à des médiations numériques itinérantes assurés par un médiateur numérique, conseiller numérique et des associations partenaires.

Quels enjeux pour le Schéma :

- Renforcer le positionnement des bibliothèques comme « première porte d'entrée vers la culture » notamment en encourageant les partenariats avec les autres acteurs culturels.
- Poursuivre la modernisation des équipements de lecture publique, tout particulièrement dans les bourgs centres et les zones blanches et poursuivre le renforcement du positionnement des bibliothèques comme acteurs essentiels en faveur de l'inclusion numérique.
- Apporter un soutien aux collectivités afin de les encourager à pérenniser les moyens dédiés aux bibliothèques.
- Inciter les bibliothèques à déployer des actions, si possible en lien avec les acteurs du social, en direction des publics empêchés ou éloignés.
- Poursuivre le déploiement de réseaux de bibliothèques dans les Hautes-Alpes, positifs à tous points de vue.

❖ Le patrimoine

Répartition de l'offre patrimoniale (dont Monuments Historiques)



Source : Ministère de la culture, Base Basilic, 2022

Quelques offres clés :

- 1 musée de France (18 000 visiteurs en 2019), 1 Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ayant une mission patrimoine et un inventaire constitué), un pays d'art et d'histoire et un Label ville d'art et d'histoire (Briançon)
- Des sites valorisés patrimoine mondial de l'Unesco : l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Tête, du Randouillet et du Dauphin, la communication Y et le pont d'Asfeld de Briançon ; la place forte de Mont-Dauphin (Centre des monuments nationaux)
- 2 communes labélisées petite cité de caractère
- Près de 200 monuments labélisés Monuments Historiques ou Architecture contemporaine remarquable
- Des archives départementales et les archives municipales de Briançon

Les points saillants concernant le secteur du patrimoine :

- La présence sur le territoire d'un patrimoine culturel diversifié et atypique (bâti, écrit, oral et immatériel, linguistique) mais encore peu connu des publics (habitants, touristes) voire considéré comme secondaire vis-à-vis d'autres marqueurs du territoire haut-alpin (sport, patrimoine naturel).
- Un tissu dense d'associations et de bénévoles autour du patrimoine, réparti sur le territoire du département, mais sans forcément de dynamique de réseau ou d'interconnaissance entre les acteurs.
- Une dynamique de structuration et de labélisation engagée sur le territoire, sur le long terme (parcs naturels, ville et pays d'art et d'histoire, parcours patrimoniaux) et qui met en jeu plusieurs acteurs institutionnels : collectivités, Département, État (DRAC), Région (Inventaire).
- Une politique active de restauration et de conservation du patrimoine bâti, protégé et non protégé et de valorisation, avec cependant un enjeu sur la répartition et la lisibilité du soutien aux besoins de restauration (patrimoine protégé / patrimoine non protégé)

L'action du Département dans le secteur :

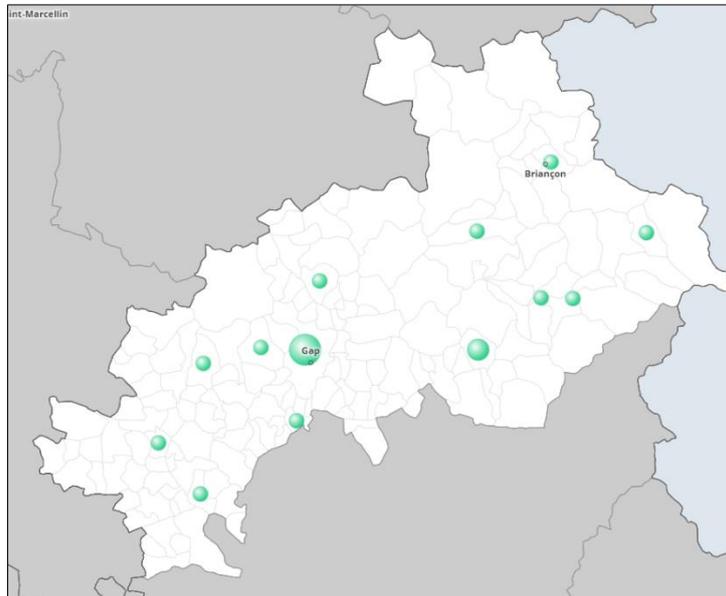
- Les missions fondamentales de collecte, conservation et valorisation du patrimoine haut-alpin sont assurées par le Musée Museum Départemental et les Archives Départementales dans leurs champs respectifs. La constitution en 2021 d'une mission spécifique sur le patrimoine écrit (bibliothèque) a permis de couvrir un nouveau champ du patrimoine jusqu'alors partiellement suivi.
- Les quatre directions culturelles accompagnent les acteurs du secteur du patrimoine, tant sur le volet financier (subventions) que sur le volet de l'ingénierie et de l'appui technique et scientifique (ex : mise à disposition de fonds d'archives, iconographies ...).
- Une politique de conventionnement avec les acteurs patrimoniaux (établissements publics comme associations) est menée par les directions culturelles du Département, dans une démarche de qualité et de diffusion sur le territoire : création de parcours dans l'application Patrimoine Hautes-Alpes, conventions des Archives Départementales avec plusieurs structures, subventions pour l'Éducation artistique et culturelle (volet patrimoine), etc.
- Dans le cadre du précédent Schéma, les Archives Départementales, le Musée Muséum Départemental et la Bibliothèque Départementale ont déployé des dispositifs de circulation gratuite des contenus culturels et patrimoniaux sur le territoire (prêt gracieux de vitrines, de livres d'artistes, de maquettes pédagogiques, expositions itinérantes).
- Les directions culturelles portent une véritable ambition numérique pour mener des projets de valorisation et de médiation autour du patrimoine :
 - L'application « Patrimoine Hautes-Alpes » est un outil qui fait l'unanimité,
 - Le site internet des Archives (227 000 visiteurs en 2021), avec des offres de services variées et le site internet du musée (et notamment depuis 2021 avec un portail de collections du musée),
 - L'implantation au Musée Museum Départemental d'une Micro-Folie depuis 2020, musée numérique en partenariat avec La Villette, concomitante du versement d'une partie des collections du Musée sur des bases nationales
 - Un travail sur la plateforme de la Bibliothèque Départementale « Culturicimes » et un onglet dédié au patrimoine.

Quels enjeux pour le Schéma :

- Mieux faire connaître et valoriser les missions et rôles respectifs déjà exercés et portés au niveau patrimonial par les quatre directions culturelles en dépassant des frontières géographiques (bassins de vie/zones rurales) ou symboliques (non-publics).
- Poursuivre le travail fondamental de collecte et d'étude du patrimoine haut-alpin (Musée-Muséum Départemental, Archives Départementales, château de Montmaur) tout en veillant à sa diffusion vers le plus large public possible (local/national, physique/numérique, public habituel/publics spécifiques).
- Conforter et maintenir le rôle moteur dans la valorisation patrimoniale des directions culturelles du Département notamment en développant et maintenant des outils numériques innovants et accessibles (portails, applications, sites internet).
- Favoriser et poursuivre la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs patrimoniaux afin d'accroître la circulation, la proximité et l'appropriation des contenus patrimoniaux.

❖ Les enseignements artistiques

Répartition des établissements d'enseignements artistiques partenaires du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)



Source : CD 05

Quelques offres clés :

- 2 conservatoires : Briançon (rayonnement intercommunal) et Gap (rayonnement départemental)
- Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) référence près de 15 écoles de musique, danse et théâtre
- L'ensemble des écoles publiques sont intégrées au SDEA

Les points saillants concernant le secteur des enseignements artistiques :

- Une coopération entre les établissements d'enseignement artistique intervenant dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) qui peine à se mettre en mouvement.
- Une volonté de réseau portée par le Département, mais difficile à animer du fait d'une implication trop faible et disparate de la part des établissements (réunions de concertation, groupes de travail ou évènements).
- Une problématique de recrutement des professeurs récurrente avec un temps d'enseignement proposé, insuffisant dans certaines disciplines ; des difficultés de mutualisation des postes de professeurs entre établissements scolaires. Ceci contribue à la précarité des emplois pour certains intervenants et un manque d'attractivité des écoles d'enseignement artistique du département.
- Un équilibre entre le nombre d'écoles publiques et les écoles associatives.
- Un établissement ressource avec un volet professionnalisant en musique actuelle (Impulse).

Les actions du département dans le secteur :

- Accompagnement financier pour le fonctionnement des structures.
- Des dispositifs comme les aides à la mobilité pour les enseignants, des bourses pour les élèves, des aides aux projets, l'organisation des évaluations départementales.
- Des réunions de concertation.
- Des groupes de travail.
- Du suivi individuel des écoles.
- Des projets communs comme le bal trad.

Quels enjeux pour le schéma :

- Rédaction du nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques
- Poursuivre les réunions de concertation, pédagogiques et les groupes de travail
- Développer les accompagnements pour les projets départementaux à partir de propositions formulées par les enseignants et directeurs

2. Une réalité territoriale à prendre en compte

La particularité géographique du Département des Hautes-Alpes est un marqueur fort à prendre en compte dans le cadre de la politique culturelle. L'articulation de petites communes à caractère rural autour de 2 bassins de vie et les difficultés de mobilité au sein du département ont un réel impact sur la conception de l'offre culturelle et de la politique culturelle départementale. Cette réalité territoriale forte oblige tous les types d'acteurs à innover dans les formats et dans les initiatives pour parvenir à des objectifs d'accessibilité et de développement sur les territoires. C'est dans ce cadre que le Département développe des actions itinérantes.

De cette ruralité dominante résulte un maillage en présence artistique à conforter, un défi sur la circulation des publics et des offres (et sur l'attractivité pour les équipes artistiques), une problématique pour les communes à s'engager sur le champ culturel en raison de leur taille, et un niveau de structuration en politique culturelle locale peu développé. De ce fait, il persiste un enjeu fort de mise en réseau des élus pour les sensibiliser à construire et développer une politique culturelle territoriale. Pour le Conseil Départemental, l'enjeu consiste à les accompagner sur ce sujet, par exemple grâce à l'outil de la contractualisation autour d'un projet culturel de territoire.

Malgré cela, certains secteurs sont néanmoins dynamiques et en forte structuration à l'échelle départementale (patrimoine, lecture publique, arts visuels). L'attractivité touristique du territoire (qui génère une saisonnalité culturelle) et l'importance de son patrimoine local font émerger de nombreuses initiatives d'animation et de valorisation culturelles en territoire. La vitalité du tissu associatif compense parfois l'insuffisance de circulation de l'offre culturelle. Ces initiatives citoyennes constituent une particularité du territoire à valoriser et encourager. Elles peuvent constituer un atout pour la politique culturelle territoriale, car elles favorisent le maillage de l'offre en territoire et participent ainsi à une équité territoriale à l'échelle départementale. Les modalités de soutien à ce réseau de proximité, comme aux opérateurs plus importants, pendant la période de crise sanitaire, ont permis de la préserver. Aussi, les conséquences de la crise COVID restent de l'ordre de la fragilisation sans déstabilisation majeure du secteur.

Les logiques de réseau, qu'elles soient existantes ou émergentes, impulsées par le Département ou des acteurs locaux, sont peu présentes sur le territoire. Cela se vérifie dans le secteur de la lecture publique, où cette logique de réseau peine à exister dans de vastes intercommunalités, ou encore dans le secteur des associations locales de sauvegarde du patrimoine ou des sociétés savantes locales, ou encore dans le cadre du SDEA, où le réseau des établissements d'enseignement artistique doit être plus actif et mobilisateur. Une logique de réseau et de coopération entre acteurs plus affirmée offrirait en effet l'opportunité de mieux travailler à une équité territoriale et favoriserait une meilleure circulation de l'offre, ce qui est d'autant plus précieux au regard des contraintes naturelles du territoire. Amorcée par le Conseil Départemental ces dernières années, cette coopération entre acteurs et territoires reste donc à poursuivre, dans la définition du rôle du Département vis-à-vis de ces acteurs et l'animation d'une relation structurée avec eux.

Par-delà de ces considérations et dans le cadre de son organisation, le Département déploie sa politique culturelle et s'appuie pour la mise en œuvre de ses engagements à travers ses 4 Directions culturelles : le Musée Museum Départemental, les Archives Départementales, La Bibliothèque Départementale, le CEDRA. Chacune d'entre elles portent des missions particulières et complémentaires valorisées dans le schéma de la Culture du Conseil Départemental.

II/ L'ACTION DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES EN CULTURE

1. L'engagement du Département des Hautes-Alpes en matière de culture

Lorsque l'on compare à des départements de taille similaire en termes de nombre d'habitants, les Hautes-Alpes sont un Département particulièrement engagé dans le financement de la culture. En effet, les Hautes-Alpes investissent bien plus en politique culturelle rapporté au nombre d'habitants que la Haute-Marne et le Cantal, et se trouve dans des proportions similaires au territoire de Belfort.

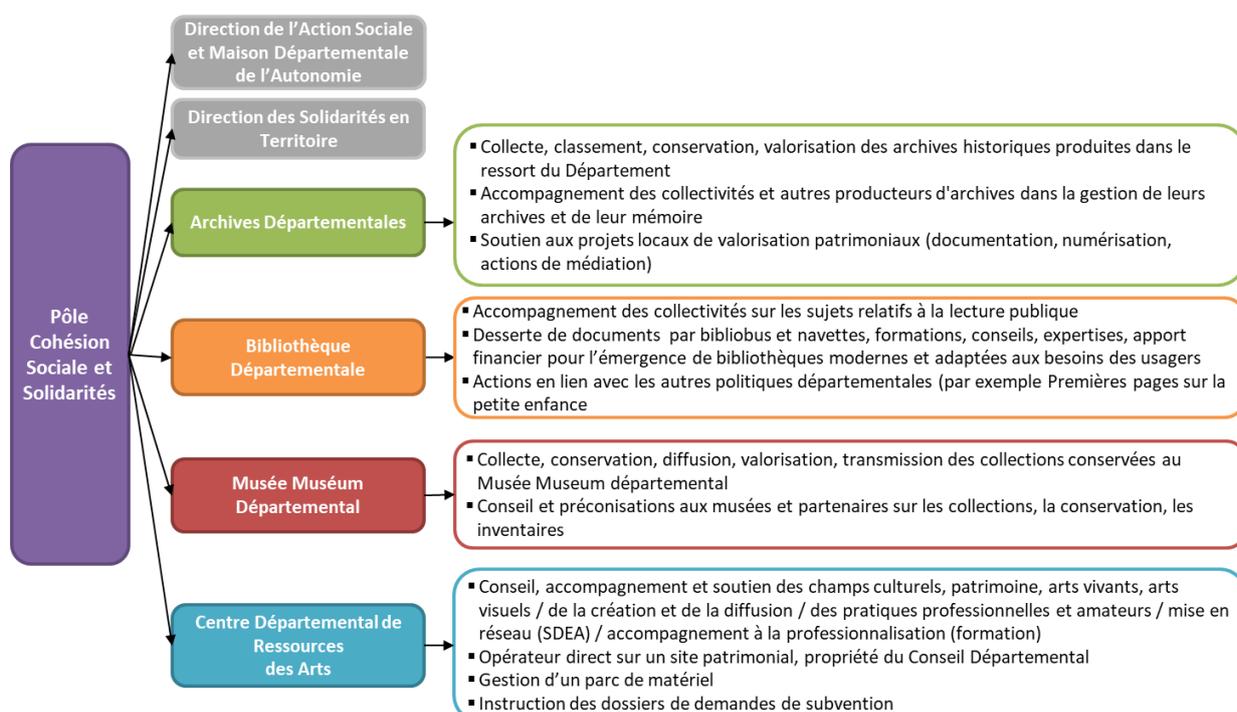
Néanmoins, il convient de souligner que le département des Hautes-Alpes a une dimension touristique et saisonnière plus importante que les autres départements de taille similaire, population touristique qui profite elle aussi des propositions culturelles du territoire (volumes importants de résidents secondaires potentiels consommateurs de l'offre culturelle).

2. Les Directions culturelles du Département des Hautes-Alpes

❖ L'organisation des Directions culturelles du Département

Au sein du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, 4 Directions interviennent au sein du Département des Hautes-Alpes dans le domaine culturel.

L'organisation du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités



Ce schéma départemental culturel unique, à l'articulation de l'action de ces 4 directions culturelles, poursuit un double-impératif pour sa mise en œuvre :

- Un impératif d'amélioration de la coordination entre les 4 directions culturelles et d'ouverture vers le dialogue social : de nombreux projets ont été réalisés dans cette perspective lors du précédent schéma pour faciliter la transmission de l'information, l'interconnaissance entre les directions et la mise en œuvre de projets transversaux.
- Un impératif de cohérence de la politique culturelle unique avec les cadres d'intervention, parfois légalement obligatoires, qui fixent l'activité des directions du Département : SDEA, schéma de lecture publique, projets d'établissements ou de services (Musée Museum et Archives).

❖ Les enjeux et actualités des Directions culturelles à l'aune du prochain schéma culture

Les Archives Départementales (AD 05)

Actualité

- La fonction archives est très faiblement constituée sur le territoire départemental en dehors des Archives Départementales et des archives municipales de Briançon. Cela implique une démarche de sensibilisation des collectivités à leur patrimoine archivistique et besoin fort d'accompagnement.
- L'action des Archives Départementales est de plus en plus tournée vers les territoires : accompagnement en ingénierie pour l'archivage numérique, actions en direct (prêt d'expositions et de matériel de médiation, lectures d'archives, conférences).
- Renouvellement et diversification des publics : publics scolaires, publics individuels, et donc sur les actions associées (médiation, promotion, partenariats).
- La livraison en 2024 du nouveau bâtiment sera l'opportunité de changer la politique des archives, en l'orientant davantage vers les publics et la médiation. Davantage penser les Archives comme un lieu culturel constitue un défi. Ce tournant doit pouvoir également se gérer par une transition en interne (projet scientifique, culturel et éducatif).

Enjeux :

- Poursuivre et renforcer le travail fondamental de collecte, classement, conservation et de valorisation des fonds d'archives à la faveur de l'installation dans le nouveau bâtiment.
- Sensibiliser les collectivités et les institutions à leur patrimoine archivistique et écrit et les inciter à y dédier les moyens nécessaires.
- Structurer et pérenniser l'offre culturelle des Archives sur site (dans le nouveau bâtiment) et dans les territoires.
- Développer des offres vers de nouveaux publics (public du champ social, familial, etc.) en lien avec différents partenaires.

La Bibliothèque Départementale (BD 05)

Actualité :

- Deux réseaux de bibliothèques, accompagnés par la BD 05, en cours de constitution, dont un a déjà abouti à la création d'une carte commune avec circulation de documents grâce à une navette.
- Plusieurs projets de médiathèques en cours d'accompagnement par la BD05 : Saint-Bonnet, Laragne, Embrun, etc.
- Un dispositif d'itinérance culturelle en lien avec le numérique.
- Un portail d'accès à des ressources numériques en cours de déploiement : culturicimes ...

Enjeux :

- Maintien de l'attractivité des bibliothèques.
- Pérennisation, voire renforcement dans certains endroits, des moyens dédiés par les collectivités à leurs bibliothèques.
- Visibilité de l'action départementale en matière de lecture publique.
- Meilleure prise en compte des publics empêchés ou éloignés du livre et de la lecture.
- Pérennisation des réseaux en cours de construction et création de nouveaux réseaux.
- Adaptation de l'action de la BD05 aux nouveaux besoins en accompagnement des bibliothèques en lien avec la dynamique en faveur des bibliothèques (loi sur les bibliothèques, etc.).

Le Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA)

Actualité

- Un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques en révision.
- Un travail autour de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) et l'accompagnement possible par le CEDRA en réflexion.
- Une présence sur le territoire en plein développement du fait d'un accompagnement diversifié, de partenariats renforcés.
- Un rapprochement en cours entre la culture, le social, la jeunesse.
- Une présence sur le territoire renforcée grâce à l'aide au portage de projets des partenaires.

Enjeux

- Faire connaître la Direction, son positionnement, ses missions et rendre visible ses actions.
- Ajuster les missions du CEDRA aux changements de la société et des pratiques.
- Développer et renforcer le soutien à la création artistique et à la diffusion.

Le Musée Muséum Départemental (MMD)

Actualité

- Poursuite de l'inventaire exhaustif de l'ensemble des collections et du récolement décennal.
- Structuration des espaces de réserves et de documentation.
- Valorisation des collections du musée dans le cadre d'expositions temporaires et de la numérisation (portail des collections).
- Pour le volet médiation et actions culturelles : Pour les groupes : organisation d'une offre structurée autour de deux volets complémentaires – les projets d'éducation artistique et culturel coconstruits avec les partenaires (éducatifs ou autres) et les offres clefs en main proposées aux structures construites autour des expositions temporaires et des collections permanentes // Pour le public individuel : création d'une offre lisible et dimensionnée aux moyens, opportunités et limites du musée avec une communication anticipée.
- Installation de la Micro-Folie et recrutement d'une médiatrice culturelle numérique sur cet espace.
- Renforcement des partenariats avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire régional et national (DRAC PACA, MNHN, INRAP, La Villette, Amis du musée, SEHA ...).

Enjeux

- Définition d'un projet de service en adéquation avec les objectifs du musée (équipe actuelle sous dimensionnée et avec beaucoup de polyvalence).
- Un projet scientifique et culturel à réviser pour définir les axes de développement du musée sur les cinq prochaines années.
- Diagnostic sur le bâtiment et ses annexes afin de garantir les normes de conservation des collections ainsi qu'une expérience de visite optimale pour les visiteurs, dans un souci environnemental.
- Définition des axes de développement du dispositif Micro-Folie pour mettre en œuvre les objectifs de la charte d'adhésion au réseau (animer les territoires, offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous, et favoriser la création) en adéquation avec les objectifs du musée.
- Dotation du musée d'outils de gestion des offres culturelles pour assurer leurs mises en œuvre.
- Un potentiel à devenir un lieu ressource, au cœur d'un réseau visant à structurer le patrimoine local, avec d'autres acteurs (ex les parcs naturels, écomusées...).

3. La politique culturelle 2018 – 2022 du Département des Hautes-Alpes

Pour 2018 – 2022, le schéma a notamment porté sur l'accompagnement de l'écosystème culturel des Hautes-Alpes, sur l'accès à une pratique culturelle et sur la valorisation de l'identité culturelle des Hautes-Alpes. Il a également été l'opportunité de travailler à la convergence entre les 4 directions culturelles du Département.

Axe 1 : Encourager et accompagner la montée en compétence culturelle ainsi que la qualité.

Axe 2 : Renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux, aux pratiques et aux données culturelles.

Axe 3 : Dynamiser la vie culturelle sur le territoire par le patrimoine, les arts visuels et les arts vivants.

Ce schéma a fait l'objet d'un bilan exhaustif réalisé en interne.

En synthèse, ce qui a été réalisé dans le cadre du précédent schéma :

| | |
|---|--|
| Valorisation de la singularité du territoire | <ul style="list-style-type: none">▪ Appellations & labels (Musée de France, Petite cité de caractère (1.2)▪ Partenariats pour mettre en valeur le patrimoine du territoire (archives, patrimoine écrit, culture scientifique 2.1)▪ Ouverture des équipements et directions envers des publics cibles (2.4)▪ Suivi des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine (3) |
| Visibilité & lisibilité de la politique culturelle du Département et de ses directions | <ul style="list-style-type: none">▪ Communication sur les directions culturelles du Département (ex : « Ce que vous pouvez trouver au CEDRA » (1.3)▪ Agenda commun entre les 4 directions (1.3)▪ Renforcement des partenariats avec les territoires voisins (2.1) |
| Diversification des publics, notamment les publics cibles du Département | <ul style="list-style-type: none">▪ Développement d'actions culturelles en direction des collégiens (1.3), développer de l'action avec les scolaires, hors Gap (2.1)▪ Amplification du label Première Page (2.2)▪ Amélioration de l'accessibilité des œuvres, des services (Musée, sites internet) (2.2)▪ Partenariat avec les travailleurs sociaux, développement d'actions culturelles croisées (2.3) |
| Accompagnement et mise en réseau des acteurs | <ul style="list-style-type: none">▪ Formations et professionnalisation des acteurs culturels (axe de travail restant à faire pour les archives – 2.1)▪ Organisation de rencontres sur les territoires (2.1) |

En synthèse, ce qui a été identifié comme travail à poursuivre dans le prochain schéma :

| | |
|---|--|
| Travail envers des publics cibles | <ul style="list-style-type: none">▪ Formation, sensibilisation des acteurs culturels aux publics spécifiques (2.2)▪ Mise en réseau avec les établissements médico-sociaux (2.2)▪ Adaptation de l'offre culturelle aux spécificités de certains publics cibles (accessibilité, accueil des publics, signalétique) (2.2) |
| Transversalité entre les 4 directions | <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser un événement partagé entre les 4 directions culture (1.3)▪ Travailler les liens entre bibliothèques, MMD, archives, intégrer les autres services dans les plans et projets culturels (2.4)▪ Expérimenter une transversalité entre résidence d'artiste, création et EAC (3.1) |
| Participation des publics et des habitants | <ul style="list-style-type: none">▪ Association des habitants aux projets de patrimoine via de la communication envers les habitants via les associations locales (1.2)▪ Organisation d'une semaine d'actions culturelles au plus près des hauts-alpins (1.3) |

III/ LES PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN SCHÉMA CULTURE

Le travail de bilan et diagnostic réalisé pose le panorama du contexte actuel de l'offre culturelle présente sur notre territoire. Il a permis également de valoriser les actions et missions des directions culturelles du Conseil Départemental et de pointer les enjeux et les objectifs à poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre de ce prochain schéma.

1. Enseignements pour la prochaine politique culturelle

❖ Le poids d'une particularité géographique

La spécificité rurale du territoire et sa géographie physique contrastée éloignent les acteurs et les publics, et compliquent la présence d'une offre structurée ou encore la mobilité. Néanmoins, de ces contraintes émergent des formes innovantes et des initiatives citoyennes, signe d'un dynamisme qu'il s'agit d'encourager à l'échelle des territoires, à travers un positionnement clair du Conseil Départemental en soutien des territoires, relais incontournables pour le développement culturel.

De ce poids émerge d'une part un enjeu de mise en réseau pour rechercher des mutualisations et synergies, et d'autre part un souci de proximité de l'offre culturelle.

❖ Une politique culturelle présente, mais aux impacts mitigés

Le schéma culturel a eu des effets positifs : ébauche de connaissance et de transversalité entre acteurs avec la « Belle Rencontre », initiation de liens entre les directions culturelles du Conseil départemental, réalisation de plusieurs projets par les directions culturelles et avec les autres directions du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités (par exemple, projets entre les Archives Départementales et la Bibliothèque Départementale). Néanmoins, ces effets positifs sont occultés, au-delà de la crise sanitaire, par un ressenti d'opacité de la part des agents du Conseil Départemental comme des partenaires et d'une certaine illisibilité des objectifs et moyens d'intervention du Conseil Départemental. Le schéma culture a somme toute été peu appréhendé par les agents et les acteurs, ce qui en limite certainement les impacts sur le territoire et pour ses habitants.

L'enjeu sera donc d'être vigilant sur la visibilité, l'appropriation et la dynamique qui doivent entourer le prochain schéma.

❖ Un schéma culture plus lisible

Il s'agit donc pour le Conseil Départemental, dans le cadre du prochain schéma, de fixer des objectifs clairs, partagés et des modalités d'intervention en découlant qui soient lisibles et comprises de tous. Ceux-ci devant être tout à la fois définis et agiles, afin de respecter au mieux une réalité territoriale complexe et permettre une approche transversale par les territoires et pour les publics et non pas par champs artistique et culturel (qui serait quant à elle une approche dans une logique de silo).

Il est donc nécessaire d'aller vers :

- Une politique plus clairement énoncée ;
- Des enjeux territoriaux spécifiques et à travailler ;
- Une politique de subventionnement confortée par une vision stratégique permettant de répondre aux enjeux des territoires du département (à l'échelon communal et intercommunal) et aux besoins des populations ;
- Des objectifs et des actions inscrits dans la durée (pluriannuelle) ;
- Des dynamiques de réseau à renforcer ou à impulser.

2. Les principes de développement pour le prochain schéma

❖ Les valeurs du Département des Hautes-Alpes

Pour le prochain schéma culture, les valeurs que les membres du comité de pilotage ont validé comme lignes directrices sont :

« La culture comme facteur d'épanouissement personnel, d'attractivité du territoire et de cohésion sociale dans un contexte de responsabilité environnementale »

Si le rôle essentiel que joue la culture comme facteur d'épanouissement personnel, d'attractivité du territoire et de cohésion sociale est aujourd'hui reconnu, il en est peut-être un peu moins de son rôle dans la prise de conscience face à la crise écologique et aux indispensables changements. C'est pourquoi ce nouveau schéma départemental de la culture souhaite aussi penser ses différents domaines d'intervention dans une logique de développement durable, d'autant plus qu'aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture.

❖ Une recherche de cohérence avec les schémas sectoriels

Le schéma culture ne vient pas se substituer aux schémas ou plans sectoriels des structures en régie (Archives, BD, Musée) mais ceux-ci doivent apporter des réponses aux enjeux et objectifs posés par le schéma culture.

Le schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) est une compétence obligatoire des Départements depuis 2004 suite à la loi relative à la décentralisation. Il a pour vocation de soutenir les enseignements artistiques, de veiller à une équité territoriale, de garantir une qualité de l'enseignement et de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre. Il s'articule en 8 fiches action à destination des établissements, des enseignants et des élèves. Arrivé à son terme, des concertations et temps de travail sont en cours en amont de sa prochaine réécriture. Il s'agira alors du troisième schéma départemental des enseignements artistiques, le premier ayant été voté en 2007. Il tiendra particulièrement compte des évolutions des pratiques et du développement de l'éducation artistique et culturelle.

- Le Plan de Développement de la Lecture Publique Départemental (PDLPD) :

L'élaboration d'un Plan de Développement de la Lecture Publique ou d'un Schéma de développement de la lecture publique est désormais, depuis le vote de la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, une mission dévolue aux bibliothèques

départementales. L'actuel schéma de développement de la lecture publique a été voté le 6 février 2018 et est valable jusqu'en juin 2023.

Le nouveau schéma de développement de la lecture publique est en cours d'élaboration et sera effectif en 2024. Fruit d'une démarche participative avec les acteurs des bibliothèques, du social, de la culture, il s'inscrit dans la continuité des enjeux et objectifs posés par le schéma départemental de la culture.

- Le Projet Scientifique Culturel (PSC) ou Projet Scientifique Culturel et Éducatif (PSCE) :

Pour le Musée Museum Départemental : bénéficiant de l'appellation « Musée de France », le Musée Museum Départemental doit être pourvu d'un PSC. Le premier projet à adopter par le Département aura vocation à être renouvelé et mis à jour en phase avec les axes et le calendrier du présent schéma 2023-2028.

Pour les Archives Départementales : Elles ne disposent pas en 2023 d'un PSCE mais sont engagées en 2022-2024 dans un projet de service intitulé « Les Archives se la racontent ». Ce projet de service transversal accompagne le projet bâtiminaire de réhabilitation-extension des Archives et a pour but une meilleure inclusion des Archives dans leur quartier ainsi qu'une ouverture vers de nouveaux publics. Ce projet de service constitue une étape préparatoire dans l'élaboration d'un PSCE. La rédaction du PSCE des Archives devra se faire en cohérence avec les axes et le calendrier du présent Schéma 2023-2028.

❖ 3 axes stratégiques

AXE 1 – Affirmer le rôle du Département, acteur des politiques culturelles, en faveur d'une plus grande cohésion et coopération territoriale

AXE 2 – Affirmer et soutenir une politique culturelle pour tous

AXE 3 – Porter au-delà du Département le rayonnement culturel, patrimonial et artistique, facteur de développement et d'attractivité

IV / LES AXES DU SCHÉMA CULTURE 2023 – 2028

AXE 1 – Affirmer le rôle du Département, acteur des politiques culturelles, en faveur d'une plus grande cohésion et coopération territoriale

Il s'agit de positionner le Département en tant qu'acteur et partenaire, pour conduire une politique culturelle volontariste. Celle-ci se décline à partir de ses compétences obligatoires (lecture publique, enseignements artistiques, Archives Départementales), mais également autour d'une ambition de conduire une politique pro-active, en faveur de l'accès à tous.

De ce fait, l'action du Département se fait en articulation avec ses schémas sectoriels (PDLP, SDEA), mais également avec les autres acteurs de l'écosystème culturel, en faveur d'une action complémentaire et d'une plus grande cohésion.

Cet axe en faveur de la cohésion et de la coopération territoriale se décline selon les objectifs suivants :

- Encourager la structuration culturelle des territoires hauts-alpins en incitant à la coopération et la contractualisation ;
- Renforcer la connaissance entre acteurs, pour faciliter les coopérations et agir en complémentarité et de manière efficiente ;
- Accompagner et soutenir l'ensemble des acteurs du champ culturel et patrimonial.

AXE 2 – Affirmer et soutenir une politique culturelle pour tous

Un objectif triple d'accessibilité, de diversité et de durabilité dans la politique culturelle engagée pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la découverte artistique et culturelle, de découvrir la diversité des expressions, de pouvoir pratiquer et expérimenter, d'accéder aux savoirs...en favorisant une présence artistique forte sur le territoire.

En poursuivant et en renforçant les actions de médiation, d'éducation, de soutien à la diffusion et à la création portés par l'ensemble de ses directions culturelles, le Département agit en tant que levier de développement de la pratique artistique et culturelle pour l'ensemble de ses habitants, en favorisant la rencontre entre le champ artistique, patrimonial et le public.

Cet axe en faveur d'une politique culturelle accessible à tous se décline selon les objectifs suivants :

- Favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle pour tous ;
- Contribuer à la diversité de l'offre culturelle ;
- Favoriser l'acquisition de pratiques pérennes.

AXE 3 – Porter au-delà du Département le rayonnement culturel, patrimonial et artistique, facteur de développement et d'attractivité

Autour de la valorisation de son identité et de sa spécificité, le rôle du Département est de promouvoir la richesse culturelle, auprès des habitants et en externe (estivants, touristes) dans une perspective de visibilité de l'offre culturelle et d'attractivité du territoire.

Il s'agit également de valoriser les services et actions portés par les directions culturelles du Département, pour mieux asseoir sa posture d'acteur culturel sur le territoire et de porteur de lieux et d'actions ressources pour le citoyen (fédération, médiation, communication...).

Cet axe en faveur du rayonnement du territoire et de son écosystème culturel se décline selon les objectifs suivants :

- Valoriser le territoire, ses valeurs et ses acteurs ;
- Structurer une politique d'attractivité pour le territoire et sa culture.

V/ LE PROGRAMME D' ACTIONS

AXE 1 : Affirmer le rôle du Département, acteur des politiques culturelles, en faveur d'une plus grande cohésion et coopération territoriale

| | |
|---|---|
| 1.1. Encourager la structuration culturelle des territoires haut-alpins en incitant à la coopération et à la contractualisation | |
| 1/ Sensibiliser et Accompagner les élus dans la structuration de leur projet culturel de territoire en lien avec les compétences culturelles portées par le Département | |
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus pour renforcer leur implication et leur connaissance du milieu culturel et de ses enjeux et les aider à porter une réflexion pour une politique culturelle structurée à l'échelon local. - Contribuer à la structuration de l'action culturelle sur les territoires. - Faire du Département un chef de file de la structuration culturelle de son territoire (rôle de suggestion, de coordination, d'accompagnement). | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un réseau des élus à la culture : mettre en place et animer ce réseau (organiser des visites d'équipement, des formations, des rencontres thématiques...). - Échanger avec les élus locaux et responsables culture sur les enjeux de leur territoire et leurs projets de développement et les accompagner pour d'éventuels besoins de conseils et d'appuis en ingénierie. - Mettre en place une rencontre avec les partenaires culturels régionaux (DRAC, Région, SACEM, etc.) sous forme de rendez-vous. - Encourager les élus locaux à la contractualisation autour de leur politique culturelle, notamment en collaboration avec l'Etat (CTL, CTEAC, accompagnement à l'élaboration de politiques culturelles locales). | |
| Pilote | Principales parties prenantes |
| CEDRA / DGA | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de l'action : les directions culturelles. - Parties prenantes : collectivités locales, partenaires institutionnels (État, Région). |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| Initié en 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'élus intégrés au réseau des élus à la culture. - Nbre de rencontres avec les élus et collectivités. - Nombre de projets culturels de territoire accompagnés. - Nombre de participants à la rencontre annuelle avec les partenaires culturels régionaux. |

| | |
|---|---|
| 1.1. Encourager la structuration culturelle des territoires haut-alpins en incitant à la coopération et à la contractualisation | |
| 2/ Inciter à la coopération entre acteurs sur les territoires | |
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en œuvre de démarches de coopération, leviers de développement et de diversification sur les territoires. - Contribuer à la structuration de l'offre locale et la pérennité des actions culturelles locales par le développement d'actions de mutualisation et de coopération. | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la coopération en l'incluant dans le cadre des schémas sectoriels (Plan de lecture publique, Schéma des enseignements artistiques). - Faire de la coopération territoriale un critère de bonification dans certaines aides et règlements d'intervention départementaux. - Identifier puis développer des réseaux d'acteurs professionnels par secteur culturel ou discipline (sur le modèle du réseau HYDRE, du label « L'accordée » ou des réseaux dans le patrimoine). | |
| Pilote | Principales parties prenantes |
| Bibliothèque départementale | Partenaires de l'action : les directions culturelles. Parties prenantes : bibliothèques, associations culturelles, acteurs culturels professionnels, collectivités. |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la refonte des schémas et projets sectoriels - 2024 pour les autres règlements d'intervention et construction de réseau | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration du principe de coopération entre acteurs dans les schémas et projets sectoriels. - Intégration du principe de coopération dans le cadre de la refonte des dispositifs d'intervention du CD. - Mise en place de réseaux d'acteurs, activités réalisées (nbre de réunions, support de diffusion...) et nombre d'acteurs intégrés à ces réseaux. |

1.2. Renforcer la connaissance entre acteurs, pour faciliter les coopérations et agir en complémentarité et de manière efficiente

3/ Poursuivre les actions de collaboration en interne au sein du Département

Objectifs

- Encourager et valoriser la convergence des actions et dispositifs des directions culturelles.
- Renforcer la connaissance des agents du Département entre eux et la connaissance de leurs actions.
- Mieux répondre aux besoins de publics cibles, leur apporter une réponse croisée et concertée.

Modalités de mise en œuvre

En interne aux 4 Directions culturelles :

- Poursuivre l'organisation des projets communs à plusieurs services / plusieurs directions, tel qu'initié dans le cadre du précédent schéma
- Concevoir et mettre en œuvre des outils dédiés à l'interconnaissance entre les agents des directions culturelles : visite des équipements départementaux (Musée, Archives, BD 05...), temps de convivialité interservices, inscription de chaque agent aux newsletters des 4 Directions pour recevoir les actualités & informations clés.
- Réflexion sur les modalités d'une communication transversale et/ou sectorielle, pour les 4 directions culturelles.

Entre directions culturelles et autres directions du Département :

- Concevoir et mettre en œuvre des outils dédiés à l'interconnaissance entre les agents des directions culturelles et des autres directions : inscription aux newsletters des directions culturelles, visite des équipements départementaux, etc.
- Poursuivre l'organisation et le travail de coopération interne sur des projets communs à plusieurs services / plusieurs directions, en direction des publics cibles du Département (public en situation de handicap, hospitalisés, hébergés en établissement médico-social...) à partir des projets existants (par exemple Premières Pages en partenariat avec la PMI).
- Étudier l'opportunité d'ouvrir un espace collaboratif sur l'intranet du CD, dédié aux équipes Culture et Solidarités pour faciliter l'échange d'information et les groupes d'échanges / de discussion.

| | |
|---|--|
| Pilote | Principales parties prenantes |
| Chargée de mission des Schémas départementaux | Partenaires de l'action : les directions culturelles, autres directions du Département (pôle cohésion sociale et solidarités). |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets menés par deux (ou plus) directions culturelles. - Nombre de projets menés par une direction culturelle avec une autre direction du Département. - Bilan sur les publics touchés par des projets transversaux avec une dimension culturelle. |

1.2. Renforcer la connaissance entre acteurs, pour faciliter les coopérations et agir en complémentarité et de manière efficiente

4/ Renforcer l'(inter)connaissance des acteurs culturels par des outils de mise en réseau

Objectifs

- Faciliter la coopération entre acteurs.
- Diversifier les offres et pratiques culturelles par le développement de projets nouveaux.
- Faire connaître l'offre culturelle, artistique et patrimoniale du Département.

Modalités de mise en œuvre

- Faire évoluer les outils de communication pour permettre aux acteurs de mieux identifier les actions et agents du Département (à vocation interne et externe) : sur le modèle de la BD 05, établir sur les sites internet une présentation pédagogique des directions, services et missions (doublée d'un annuaire) ; décliner pour chaque direction culturelle une brochure de présentation inspirée de celle du CEDRA.
- Poursuivre l'organisation de la Belle Rencontre, intégrant les acteurs culturels du Département, les élus en charge de la culture, en conviant selon les thématiques et la pertinence les acteurs du tourisme, les acteurs éducatifs, sociaux... (cf. Action 16).
- Créer des temps d'échanges entre professionnels, en s'appuyant sur les réseaux sectoriels.
- Étudier l'opportunité de créer une plateforme recensant les acteurs et projets à l'échelle des Hautes-Alpes : Un outil participatif, évolutif de répertoire / recensement (cartographie des acteurs, des lieux, événements culturels, agendas, multi-sectoriel) à destination des acteurs culturels, sociaux avec actualisation annuelle. Étudier la faisabilité technique ainsi que les impacts financiers et RH d'un tel outil.

Pilote

Principales parties prenantes

CEDRA

Partenaires de l'action : les directions culturelles et les autres directions du du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités.

Parties prenantes : Service communication du Département, acteurs culturels privés, publics, associatifs, élus, partenaires éducatifs, sociaux, touristiques...

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation.

2023

- Mise en œuvre de temps de rencontre : nbre, fréquence.
- Nbre de participants à ces rencontres

1.3. Accompagner et soutenir l'ensemble des acteurs du champ culturel et patrimonial

5/ Repenser les dispositifs d'attribution des aides financières du Département

Objectifs

- Soutenir l'action des associations et des acteurs culturels bénévoles et professionnels.
- Soutenir le développement des acteurs et structures culturels et éviter le saupoudrage des subventions.
- Améliorer la lisibilité et la visibilité des dispositifs d'accompagnement du Département.
- Améliorer la cohérence entre les dispositifs d'accompagnement du Département.

Modalités de mise en œuvre

- Retravailler sur les aides financières au développement d'actions culturelles (hors aides au fonctionnement) en prenant en compte les éléments suivants :
 - Faire un benchmark des dispositifs de subvention dans les autres Départements.
 - Mettre en place un système de bonification des subventions à partir des valeurs et objectifs de la politique culturelle (prise en compte des publics empêchés, attention environnementale, coopération...).
 - Dans le champ de la création artistique, construire et mettre en œuvre un nouveau dispositif pour les aides à la création par un système d'appel à projet.
- Partager aux acteurs culturels les modalités de subvention et afficher de manière plus précise les critères d'accompagnement.
- Consolider l'articulation avec les autres partenaires financeurs (DRAC, Région) par la mise en œuvre de temps de présentation ou de rendez-vous mutualisés sur les territoires, pour faciliter la compréhension des objectifs et dispositifs de chacun pour les acteurs locaux.

Pilote

Principales parties prenantes

CEDRA / DGA

Partenaires de l'action : les directions culturelles, DRAC, Région.

Parties prenantes : acteurs culturels privés, publics, associatifs, élus.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Initié en 2023

- Mise en place d'un nouveau règlement d'aide.
- Nombre de partenaires ayant sollicité une aide financière par rapport au nombre d'aides accordées.

1.3. Accompagner et soutenir l'ensemble des acteurs du champ culturel et patrimonial

6/ Soutenir les acteurs culturels : valoriser le bénévolat et encourager à la professionnalisation

Objectifs

- Encourager l'engagement des habitants du territoire pour des actions culturelles.
- Pérenniser les actions des associations culturelles.
- Développer la montée en compétence des acteurs culturels, par la formation et l'encouragement à la professionnalisation.

Modalités de mise en œuvre

- Mieux se coordonner sur les formations de la BD 05 avec les autres structures de formation (CNFPT par exemple), pour proposer une offre complète aux bibliothécaires du territoire.
- Identifier les associations d'appui aux associations culturelles (proposant une aide pour la structuration ou la gestion administrative des associations), les valoriser, partager leur existence aux acteurs culturels.
- Être vigilant à la création et au maintien dans l'emploi dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention.
- Réfléchir à des actions pour soutenir et valoriser l'engagement bénévole pour la culture auprès des acteurs professionnels et des habitants (communication, actions de formations dédiées).

Pilote

Principales parties prenantes

Bibliothèque Départementale

Partenaires de l'action : les directions culturelles.

Parties prenantes : acteurs culturels privés, publics, associatifs, élus.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

2023

- Nombre de bénévoles ayant assisté à une formation ou une action de valorisation.
- Nombre de formations proposées et mises en place dans l'année.
- Nombre d'actions de valorisation dans l'année.
- Taux de satisfaction des bénévoles dans le cadre des formations.

AXE 2 : ENTREPRENDRE ET SOUTENIR UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS

| 2.1. Favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle pour tous | |
|---|---|
| 7/ Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour des publics empêchés ou spécifiques | |
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Encourager des propositions artistiques et culturelles ciblées sur un public éloigné, dans une perspective d'inclusion et de médiation. - S'appuyer sur la compétence sociale départementale pour mieux connaître et s'adresser aux publics éloignés, notamment les publics en situation de handicap, les publics hospitalisés, hébergés en structure médico-sociale, la petite enfance... | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les projets du Département en direction de publics éloignés : mise en place de mallettes de médiation (MMD), label Premières Pages (BD 05), adaptation de l'offre de la bibliothèque, du musée et des archives (collections adaptées (BD 05), du musée, accessibilité du bâtiment des archives, actions envers les détenus (BD 05), formation des acteurs culturels à ces publics... - Développer les actions en direction des relais éducatifs et sociaux : formations, rencontre avec ces acteurs (pour mieux connaître les publics, freins à la pratique), communication et relais d'information (exemple : mise à disposition d'informations dans les MDS). - Inviter les acteurs de la solidarité aux forums culture et à la Belle Rencontre. - Identifier des modalités d'aides pour permettre une pratique artistique pour les publics modestes : par exemple, mise à disposition de matériel, aide financière, logique de bourse, critères de tarification incitative à intégrer dans le cadre du SDEA... | |
| Pilote | Principales parties prenantes |
| Bibliothèque Départementale / Chargée de mission / Direction des Solidarités en Territoire | Partenaires de l'action : les directions culturelles, Directions du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, Maison Départementale de l'Autonomie. Parties prenantes : acteurs culturels privés, publics, associatifs, acteurs médicosociaux, acteurs éducatifs, sociaux. |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| Initié en 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - Nbre de formations réalisées sur la thématique de l'inclusion et en direction des relais éducatifs / sociaux. - Nbre d'acteurs éducatifs et sociaux présents à La Belle Rencontre. - Nbre de publics spécifiques concernés par des actions en direct de la part du Département. - Nbre de partenaires du champ éducatif et social. |

2.1. Favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle pour tous

8/ Travailler sur la mobilité, frein essentiel à la pratique culturelle en milieu rural et alpin

Objectifs

- Rompre les isolements et rapprocher de la culture les publics les plus éloignés.
- Garantir la possibilité aux publics scolaires de visiter des lieux culturels ou une rencontre avec des acteurs professionnels en dehors de leur structure scolaire, dans le cadre du parcours EAC.
- Réduire les inégalités géographiques en matière d'accès la culture.

Modalités de mise en œuvre

- Favoriser la mobilité des scolaires, comme axe prioritaire de travail dans le champ de la mobilité :
 - Proposer des aides financières au transport des scolaires vers des événements ou équipements culturels, dans le cadre des projets EAC ;
 - Sensibiliser les collectivités et direction des collèges pour accompagner les collégiens sur des sites ou événements culturels ;
 - Être en lien avec la Région pour favoriser le transport des publics scolaires vers une offre culturelle.
- Intégrer la mobilité dans le programme d'évènements culturels (forme et curseur à définir, voir quelle articulation possible avec le conseiller mobilité du Pôle Aménagement, Développement et Déplacement).

Pilote

Principales parties prenantes

Musée Museum Départemental

Partenaires de l'action : les directions culturelles.

Parties prenantes : Région, collectivités locales, Éducation nationale, établissements scolaires, PADD.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

2024

- Nbre d'actions de mobilité vers un site ou un événement culturel accompagnées par le Département.

2.2. Contribuer à la diversité de l'offre culturelle

9/ Renforcer l'itinérance de l'offre et l'aller-vers

Objectifs

- Favoriser l'itinérance et veiller à un aménagement culturel du territoire qui permette de réduire les inégalités territoriales.
- Soutenir et pérenniser les actions du Département en faveur de l'itinérance de l'offre culturelle.
- Réduire les inégalités géographiques en matière d'accès à la culture.

Modalités de mise en œuvre

- Maintenir et renforcer les actions en itinérance portées par les directions culturelles du Département : pérenniser les actions de valorisation du patrimoine archivistique sur le terrain, pérenniser la diffusion d'ateliers numériques culturels itinérants dans les bibliothèques développer et pérenniser la mise à disposition des malles pédagogiques et d'outils culturels poursuivre le soutien à la mobilité des professeurs dans les Établissements d'enseignement artistique ...
- Étudier l'opportunité de la mise en place d'une aide à la mobilité pour les artistes locaux et en définir le cadre (exemples : critère d'aide pour la mise en place d'actions d'EAC ou d'actions en direction des publics cibles du Département...).
- Encourager la mise en place d'actions de médiation dans des équipements ou lors d'événements culturels plus ponctuels (ex : EAC, des interventions sur le territoire, des ateliers lectures d'archives par les AD05, mise à disposition d'auteurs par la BD05...).

Pilote

Principales parties prenantes

CEDRA et Musée Museum
Départemental

Partenaires de l'action : les directions culturelles.

Parties prenantes : acteurs éducatifs, sociaux, médicosociaux, collectivités locales, équipes artistiques professionnelles, associations locales, bibliothèques du territoire.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

2023

- Nbre d'actions hors les murs réalisées par les directions du CD.
- Nbre d'actions itinérantes réalisées par les Directions du CD.
- Nbre d'actions itinérantes soutenues par les Directions du CD (soutien financier, matériel, ingénierie...).

2.2. Contribuer à la diversité de l'offre culturelle

10/ Développer la présence artistique sur les territoires, notamment par le biais de résidences

Objectifs

- Favoriser la présence artistique professionnelle sur le territoire.
- S'appuyer sur les acteurs et équipements culturels locaux pour favoriser l'accueil d'expressions artistiques et de propositions culturelles.
- Développer les pratiques culturelles des habitants.

Modalités de mise en œuvre

- Renforcer l'organisation de résidences par les Directions culturelles (CEDRA, MMD, AD).
- Pérenniser les résidences à destination des scolaires (notamment les collégiens - BD 05).
- Accompagner les acteurs locaux sur ces questions d'accueil de présence artistique professionnelle (élus, techniciens, associations) :
 - Pour développer les résidences d'artiste en dehors d'une organisation CD ;
 - Pour sensibiliser aux conditions d'accueil d'artistes, à leur visibilité, à leur rémunération.
- Faciliter la rencontre entre des artistes et les diffuseurs (dont les médiathèques) pour permettre le déploiement et l'adaptation des spectacles.
- Étudier la mise en place de certaines résidences ou d'aides à la création sur un temps long.

Pilote

Principales parties prenantes

CEDRA

Partenaires de l'action : les directions culturelles

Parties prenantes : Éducation Nationale, établissements scolaires, DRAC, équipes artistiques professionnelles, lieux culturels.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Initié en 2023

- Nbre, durée et diversité des disciplines de résidences d'artistes conduites par les directions culturelles
- Nbre de rencontres entre artistes et diffuseurs organisées par le Département et élaboration de support dédié (animation de réunion, répertoire...)
- Nombre de résidence d'artiste ayant travaillé avec un établissement scolaire

2.3. Favoriser l'acquisition de pratiques pérennes

11/ Développer l'EAC, en tant que levier de développement de pratiques artistiques et culturelles

| | |
|--|---|
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la bonne coordination du parcours d'EAC des habitants. - Contribuer à l'alimentation de ce parcours EAC avec une offre diversifiée. - Renforcer l'action en direction de la jeunesse et favoriser leur accès à la culture. | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions EAC réalisées par les équipes des Directions culturelles du CD à destination des scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - Pour le musée et les Archives, systématiser l'accès à chaque collégien à une visite des structures culturelles, créer des parcours d'éducation artistique et culturelle ; - Mieux référencer et valoriser ces actions. - Promouvoir les dispositifs EAC et la mise en place d'actions en EAC (réunions d'informations, valorisation sur le site internet, référencement sur les plateformes idoines, création de supports de présentation de dispositifs EAC...) : <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des artistes professionnels, en priorisant ceux susceptibles de proposer une offre artistique dans les structures scolaires et en s'articulant avec l'État (notamment, via le Passe Culture) ; - Auprès des territoires (à l'échelle des EPCI et des communes). | |
| Pilote | Principales parties prenantes |
| Musée Museum Départemental et Archives Départementales | Partenaires de l'action : les directions culturelles. Parties prenantes : artistes professionnels, structures culturelles, établissements scolaires, Éducation Nationale, réseau Canopé |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| 2024 | <ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'établissements scolaires concernés par des actions EAC des directions culturelles du Département. - Nbre d'élèves concernés par ces actions EAC. - Fréquence des actions EAC mises en place auprès des scolaires. - Élaboration et diffusion de supports d'informations sur l'EAC à destination des acteurs éducatifs et artistes professionnels. |

AXE 3 : PORTER LE RAYONNEMENT CULTUREL, PATRIMONIAL ET ARTISTIQUE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| 3.1. Valoriser le territoire, ses valeurs et ses acteurs | |
| 12/ Travailler sur la valorisation du patrimoine culturel dans toutes ses dimensions | |
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les richesses patrimoniales du territoire. - Agir en cohérence pour une meilleure conservation et valorisation du patrimoine haut-alpin. - Valoriser les actions réalisées par le Département en médiation numérique. | |
| Modalités de mise en œuvre | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les dispositifs d'aides financières en faveur du patrimoine (articulation entre le Pôle Aménagement, Déplacement et Développement et le CEDRA et les Archives) afin de mieux communiquer auprès de partenaires. - Étudier l'opportunité d'un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine culturel, pour mieux répartir les travaux de rénovation du patrimoine bâti en : <ul style="list-style-type: none"> - Prévoyant dans les critères de priorisation : transversalité des secteurs culturels (valoriser les patrimoines qui proposeront une offre culturelle multi-secteur), le rayonnement, lien avec le territoire et son identité ; - Introduisant le petit patrimoine dans ce plan de rénovation. - Croiser la requalification de patrimoine délaissé ou en mal d'usage, avec la création artistique contemporaine (espace de résidence, de création, de diffusion...). - Valoriser le patrimoine écrit, à travers une collaboration avec des acteurs extérieurs au territoire (BNF, départements voisins) et à partir des outils développés par le Département. - Continuer à valoriser et diffuser les outils numériques de promotion du territoire portés par le Département : Patrimoines Hautes Alpes, Culturicimes, Portail des Archives et musée. | |
| Pilote | Principales parties prenantes |
| Archives Départementales et CEDRA | Partenaires de l'action : les directions culturelles, direction de l'aménagement du Territoire et du développement, direction des bâtiments. Parties prenantes : acteurs culturels privés, publics, associatifs, élus. |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| 2024 | <ul style="list-style-type: none"> - Nbre de projets patrimoniaux aidés. - Nombre de réunions entre institutions publiques. - Fréquentation des sites et outils numériques du Département (nbre entrées, fréquentation du site internet). |

3.1. Valoriser le territoire, ses valeurs et ses acteurs

13/ Mieux communiquer sur l'action départementale dans le champ culturel

Objectifs

- Améliorer la communication sur les actions réalisées par le Département en faveur du développement culturel du territoire.
- Sensibiliser aux missions et aux projets des directions culturelles.
- Faciliter l'accessibilité des habitants à la culture par une meilleure connaissance des propositions culturelles existantes.
- Clarification interne au Département en matière de promotion culturelle.

Modalités de mise en œuvre

Informers les habitants :

- Repenser la brochure commune aux quatre directions culturelles en fonction de leurs besoins.
- Repenser la diffusion de la brochure culturelle (dans le Hautes-Alpes le mag par exemple).
- Travailler sur un plan médias et sur une communication via les réseaux sociaux.
- Relayer les informations au sein des structures médicosociales du Département (ex : MDS).
- Améliorer la signalétique et l'identification du Département dans la communication et sur les sites (logo sur panneaux routiers, kakémono à l'entrée...).
- Faire évoluer la charte graphique des directions culturelles pour la rendre plus attractive / dynamique.
- Réaliser des documents de présentation pour chaque direction culturelle.

Informers les élus locaux et départementaux :

- Poursuivre la diffusion des supports de communication proposés par le Département dans le cadre du précédent schéma culture.
- Proposer des visites des équipements pour les élus locaux, pour favoriser la connaissance des actions et leur visibilité en local.
- Renforcer le lien avec les élus Culture et les acteurs culturels des collectivités territoriales, notamment par des rendez-vous de présentation des directions départementales (cf. Axe 1).
- Encourager les élus à participer aux différents rendez-vous dédiés à la culture : la Belle Rencontre, réseau des élus culture des Hautes-Alpes (cf. fiche action 1), Association des maires de France...

| Pilote | Principales parties prenantes |
|--|---|
| DGA, Chargée de mission schémas départementaux | Partenaires de l'action : les directions culturelles, Service communication du Département, le Cabinet du Président. Parties prenantes : élus locaux, services culturels des collectivités, habitants. |
| Calendrier | Indicateurs de suivi et d'évaluation |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de nouveaux outils de communication.- Fréquentation des sites internet et outils numériques du Département.- Présence des élus aux rendez-vous organisés par le Département : la Belle Rencontre, réseau des élus à la culture. |

3.2. Structurer une politique d'attractivité pour le territoire et sa culture

14/ Augmenter le rayonnement des Hautes-Alpes vers l'extérieur

Objectifs

- Mieux faire connaître le patrimoine et l'offre culturelle des Hautes-Alpes auprès des touristes et des habitants.
- Faire de l'offre culturelle du territoire un levier d'attractivité pour les Hautes-Alpes, pour l'attractivité touristique et résidentielle.

Modalités de mise en œuvre

- Étudier une modalité de soutien à la diffusion pour certains artistes, en dehors du territoire : aide ponctuelle sur la base d'un appel à projet pour la diffusion externe, implantation du Département dans le cadre de festivals ou événements nationaux.
- Collaborer avec l'ADDET et identifier le rôle de chaque acteur (ADDET, Département) en matière de promotion et de valorisation de l'offre culturelle auprès de l'extérieur et des habitants.
- Valoriser la recherche fondamentale sur les Archives et le Musée : accueillir des équipes de recherche pour publication (modalités à définir : système de bourse, soutien aux étudiants...).
- Continuer à s'impliquer dans des réseaux professionnels nationaux (Culture-Co, PACA DR, Association des bibliothécaires départementaux, ABF).

Pilote

Principales parties prenantes

ADDET, DGA

Partenaires de l'action : les directions culturelles.

Parties prenantes : ADDET, artistes professionnels, acteurs culturels professionnels, PADD.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

2024

- Réalisation de valorisation du patrimoine et de la culture : nbre d'articles diffusés, fréquentation des sites internet dédiés.
- Nbre de réseaux professionnels intégrés.
- Nombre de projets accueillis et de chercheurs touchés par le Musée et les Archives.

3.3. Structurer une politique d'attractivité pour le territoire et sa culture

15/ Travailler en transversalité entre politique culturelle et autres politiques de développement du territoire (tourisme, sport, loisirs)

Objectifs

- Mieux associer les acteurs culturels dans les projets de développement touristique.
- Travailler à une meilleure articulation entre politiques culturelles et touristiques.

Modalités de mise en œuvre

- Soutenir et favoriser le développement d'offres croisées culture / tourisme, culture / sport, culture, nature.
- Favoriser une meilleure intégration des acteurs de la culture dans les travaux d'élaboration de schémas de développement touristiques ou de loisirs (culture / tourisme / sport / nature).
- Renforcer les liens avec les offices de tourisme dans le cercle des acteurs de la culture (appui sur APIDAE, valorisation de l'application Patrimoine Hautes-Alpes).
- Sensibiliser au déploiement d'une offre culturelle pendant les ailes de saisons (et pas uniquement en saison touristique).
- En période de creux touristique, optimiser les équipements et lieux ressources pour appui de la création artistique (hébergements / espaces / résidences d'artistes...) : se rapprocher des récepteurs touristiques.

Pilote

Principales parties prenantes

PADD, Chargée de mission des schémas départementaux

Partenaires de l'action : les directions culturelles.

Parties prenantes : ADDET, offices de tourisme, acteurs touristiques privés, parcs naturels, associations culturelles, acteurs culturels professionnels.

Calendrier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

2024

- Nbre d'acteurs touristiques, sociaux, éducatifs... présents à la Belle Rencontre.
- Réalisation de projets communs avec les acteurs touristiques.
- Recenser les actions culturelles du Département pendant les ailes de saisons.



Hautes-Alpes

le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr